

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 17 juillet 2018 à 16h30, en la salle des plénières, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :
Robert Auclair Louise Côté Normand Morin
André Rainville Absents : Sylvain Hamel et Pierre Brien.

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

18.07.17

Ouverture de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 16h30, après avoir constaté le quorum.

18.07.18

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018

Il est proposé par madame Louise Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018.
 - 2.1 Questions du public dans la salle sur l'ordre du jour.
3. **Finance et administration.**
 - 3.1 Émission d'obligations.
 - 3.2 Résolution de concordance et de courte échéance.
4. Levée de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018.

Adopté

18.07.19

Finance et administration

18.07.19.1

Finance et administration - Soumissions pour l'émission d'obligations.

Date d'ouverture :	17 juillet 2018	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7164 %
Montant :	6 467 000 \$	Date d'émission :	31 juillet 2018

ATTENDU QUE, Conformément aux règlements d'emprunts numéros 04-777, 07-812, 11-871, 12-872, 12-873, 12-877, 14-883, 15-887, 16-895, 16-896, 17-900, 17-901 et 17-903, la Ville de Waterloo souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 31 juillet 2018, au montant de 6 467 000 \$;

ATTENDU QU' À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

385 000 \$	2,10000 %	2019
395 000 \$	2,35000 %	2020
405 000 \$	2,50000 %	2021
416 000 \$	2,70000 %	2022
4 866 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,72000

Coût réel : 3,03031 %

2 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

385 000 \$	2,15000 %	2019
395 000 \$	2,40000 %	2020
405 000 \$	2,60000 %	2021
416 000 \$	2,65000 %	2022
4 866 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,73198

Coût réel : 3,03096 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

385 000 \$	2,30000 %	2019
395 000 \$	2,40000 %	2020
405 000 \$	2,50000 %	2021
416 000 \$	2,60000 %	2022
4 866 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,54000

Coût réel : 3,07339 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

385 000 \$	2,25000 %	2019
395 000 \$	2,45000 %	2020
405 000 \$	2,55000 %	2021
416 000 \$	2,65000 %	2022
4 866 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,42980

Coût réel : 3,10676 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

385 000 \$	2,25000 %	2019
395 000 \$	2,35000 %	2020
405 000 \$	2,50000 %	2021
416 000 \$	2,65000 %	2022
4 866 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,21800

Coût réel : 3,15441 %

ATTENDU QUE Le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 467 000 \$ de la Ville de Waterloo soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le Maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté

18.07.19.2

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 467 000 \$ qui sera réalisé le 31 juillet 2018.

ATTENDU QUE, Conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Waterloo souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 467 000 \$ qui sera réalisé le 31 juillet 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
04-777 Prolongement rue Des Flandres	7 982 \$
07-812 Infras. Ouest Shefford Vue	188 976 \$
11-871 Projet de la Champignonnière	1 208 600 \$
12-872 Suite Unicité	48 300 \$
12-873 Pavage rues Chagnon et Fortin	91 000 \$
12-873 Pavage rues Chagnon et Fortin	220 700 \$
12-877 Camion pour les travaux publics	106 500 \$
14-883 Réfection de la rue Taylor	180 042 \$
15-887 Projet le Nautiqua	1 700 000 \$
16-895 Réfection de la rue Du Pré-Sec	TECQ 258 200 \$
16-895 Réfection de la rue Du Pré-Sec	391 000 \$
16-896 Nouvelle Caserne	PIQM 522 407 \$
16-896 Nouvelle Caserne	114 593 \$
17-900 Passerelle Stevens	455 000 \$
17-901 Parapluie 2017 – Terme 5 ans	67 253 \$
17-901 Parapluie 2017 – Terme 10 ans	190 447 \$
17-901 Parapluie 2017 – Terme 15 ans	169 000 \$
17-901 Parapluie 2017 – Terme 25 ans	147 000 \$
17-903 Équipement de la caserne	400 000 \$

ATTENDU QU' Il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 04-777, 07-812, 11-871, 12-873, 14-883, 15-887, 16-895, 16-896, 17-900, 17-901 et 17-903, la Ville de Waterloo souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 31 juillet 2018;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année ;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P. DE WATERLOO
4990, RUE FOSTER
WATERLOO, QC
J0E 2N0

8. Que les obligations soient signées par le Maire et la Trésorière. La Ville de Waterloo, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 04-777, 07-812, 11-871, 12-873, 14-883, 15-887, 16-895, 16-896, 17-900, 17-901 et 17-903 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 31 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Aucune question.

18.07.20

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 17 juillet 2018 est levée à 16H50.

Maire

Greffier